

Madame Nicole Confolent Chabannes  
Déléguée départementale de Maison Paysannes de France pour la Lozère

Bassurels le 10 juin 2018,

**Avis sur les aménagements votés par le conseil municipal relatif à un accès routier et un parking soutenus par un mur en enrochement en bord de Gardon au village de Saint-André-de-Valborgne.**

Saint-André-de-Valborgne est un village de la Haute Gardonnenque au pied de la corniche des Cévennes et en bord du Gardon.

Remarquable par sa situation géographique, son habitat très cohérent et peu transformé, l'architecture des bâtis et ses aménagements en terrasses construites jusqu'aux cimes des montagnes font de Saint André un village typique de cette partie des Cévennes. L'unité architecturale conservée à ce jour permet de positionner ce village comme un témoin de l'époque florissante des villages cévenols nourrit par la sériciculture. C'est un merveilleux exemple de paysage construit où la pierre unique, le schiste, ressource tirée du sol sert à tout les aménagements indispensables pour cultiver, construire et protéger l'habitat . Il convient dès lors de garder et préserver ces lieux emblématique de mémoire patrimoniale et ne pas se précipiter dans des constructions vilaines, ravageuses et bien souvent inutiles.

Saint-André est sur la zone d'adhésion du Parc National des Cévennes et fait partie du territoire classé par L'U.N.E.S.C.O. pour ses paysages.

En ces temps où les ravages des désordres climatiques affectent de manière de plus en plus gravement les zones urbanisées et met à mal les constructions et aménagements, ce village pourtant régulièrement soumis à de violents épisodes cévenols, ( le sommet de l'Aigoual ( lieu record des précipitations en France (4015 mm en un an ) ne se trouve à environ qu'à 9 km) n'a à ce jour pas eu de dégâts pluviaux conséquents. L'eau est maîtrisée dans ses ruissellements par des micro ouvrages hydrauliques qu'il convient impérativement de conserver et entretenir, sans modifier artificiellement les sols en bord de Gardon.

Et pour cause, les aménagements hydrauliques et le positionnement des maisons sont remarquables de savoir faire et d'ingéniosité pour tirer parti des surfaces gagnées par la constructions des « faïsses » (au pouvoir filtrant qui n'est plus à

démontrer) non seulement, il pleut très violemment mais ces terrasses résistent et on ne peut dire en dire autant des « enrochement » résultant d'un empilement de gros rochers de calcaire, le plus souvent, sans rapport avec la pierre qui est ici du schiste.

Ces « enrochements disgracieux » sont désormais souvent interdits dans les règlements d'urbanisme des collectivités locales soucieuses de leur environnement, et ils le sont sur la zone « cœur » du Parc National des Cévennes qui se trouve à 4 KM environ.

Non seulement ces enrochements sont défigurant dans le paysage, mais de plus peu efficaces dans les moyens de lutte contre les glissements de terrain qu'ils sont sensés empêcher contrairement à ce que leur nom pourrait suggérer, ils ont inévitablement tendance dans le temps à glisser et entraîner par la suite de gros dégâts et devenir des ouvrages dangereux.

Saint-André est un village malheureusement en baisse de démographie et les places de parking ne sont pas un besoin crucial. L'opportunité de la dépense qui ne peut malheureusement pas être invoquée dans l'examen du contrôle de légalité de cette décision municipale reste pourtant une question à se poser.

Faut-il laisser faire cette destruction de patrimoine qui est le cadre de vie de chacun ?

En effet, cet aménagement détruira un ancien accès qui même réalisé en bord de Gardon résiste malgré de brutales pluies, et artificialisera des sols, qui aujourd'hui réservés à des zones de maraîchages amendées régulièrement par les dépôts alluvionnaires, disparaîtront pour laisser place à un parking.

Déjà, le conseil municipal, sous prétexte de sécurité, a fait raser une maison pour réaliser un parking à 100 mètres de celui projeté, l'architecture de « ce village rue » a été affectée par la réalisation d'un trou entre deux maisons voisines et contiguës par leur pignon respectif, des étais ont été nécessaires pour consolider les dites maisons.

Ainsi sur ce parking réalisé - qui a une surface d'environ 300 M2 (qui a fait disparaître une maison et son jardin donnant sur les berges) - il y a rarement plus de deux voitures et la plupart du temps désert.

En conclusion, l'aménagement projeté sera défigurant, risqué et pas nécessaire à l'amélioration du cadre de vie des habitants de Saint-André-de-Valborgne, bien au contraire. De plus, cette typicité des lieux grandement endommagée, est fondamentale pour les ressources locales et pérennes.

Je suis déléguée départementale de Maisons Paysannes de France pour la Lozère et cet avis est donné par mes soins car la représentante du Gard réside sur un territoire éloigné de Saint-André et que, en revanche, je suis proche personnellement des lieux car résidente à Bassurels - commune lozérienne voisine directe de Saint-André-de-Valborgne. Je connais bien le territoire cévenol puisque Bassurels en fait partie.

Nicole Confolent Chabannes

06 78 87 32 17

lozere@maisons-paysannes.org

